

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »  
Rapporteur : Jean-Yves LABBÉ

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Création de la Société Publique Locale Bretagne Plaisance »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional motive cette création par la volonté de renouveler la gouvernance portuaire, constitutive d'un des axes de travail de la nouvelle stratégie portuaire en cours d'élaboration.

Faisant le constat que la plupart des délégations de services publics ne répondent plus aux attentes actuelles et que l'exploitation des ports régionaux est souvent déléguée à plusieurs concessionnaires, le Conseil régional souhaite donc constituer une structure unique d'exploitation en y associant les collectivités locales concernées, les différentes zones dédiées à la plaisance de chaque place portuaire devant être regroupées dans une concession unique.

A ce stade, la création de la Société Publique Locale, au capital de 350 000 €, associe le Conseil régional (55%) et la ville de Saint-Malo (45%). Il est précisé que l'activité plaisance y est actuellement répartie dans deux ports (les Sablons avec 1 200 places et Vauban avec 220 places) et deux zones de mouillage de 50 anneaux chacune et gérées par quatre concessionnaires différents.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Cette initiative du Conseil régional est non seulement très pertinente et porteuse d'une réelle ambition de modernisation de ses ports pour répondre aux nouvelles attentes des usagers, mais également un signe fort à destination des collectivités locales qui devront également se mobiliser pour faire évoluer dans ce sens les ports dont elles sont propriétaires.

Au regard de l'ambition d'ancrer cette nouvelle structure à l'échelle régionale, le CESER aimerait connaître les liens qui ont été ou seront établis, ou non, avec d'autres structures de gestion des ports de plaisance et les collectivités qui en sont membres. Ont-elles été consultées ? Etaient-elles demandeuses de cette mutualisation ?

On peut citer par exemple l'initiative du Conseil départemental du Finistère avec la création du Syndicat Mixte des Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille dont le collectif constitué devient porteur de coopérations et d'une coordination locale dans l'élaboration des projets d'aménagement des ports concernés.

**Vote sur l'avis du CESER de Bretagne**  
**Création de la Société Publique Locale Bretagne Plaisance**

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**